

Image not found or type unknown



Location meuble nonprofessionnel

Par **meli31974**, le **10/10/2015 à 11:51**

Bonjour,rnrnMon époux et moi sommes propriétaires de 2 studios que nous louons en meublé et pour cela nous avons opté pour le régime micro entreprise. Aujourd'hui nous recevons un courrier des impôts nous demandant la nature de la location . J'ai donc appelé le service et là à ma grande surprise on m'a annoncé que puisque nous étions en indivision mon époux et moi nous ne pouvons opter pour le régime micro. J'ai beau chercher je ne trouve aucune trace de cette condition. Pouvez me dire si je suis dans l'illégalité ou non ?

Par **Lag0**, le **10/10/2015 à 12:59**

Bonjour,rnVous avez déjà posé cette question dans ce sujet :rnhttp://www.experatoo.com/droit-fiscal/loueur-meuble-professionnel_139392_1.htm#.VhjwArVywucrnMerci de ne pas poster plusieurs fois la même question.